

Section DGFIP Rhône

Trésorerie Générale du Rhône
3, rue de la Charité, 69002 Lyon
☎ 04 72 40 84 39 📠 04 72 40 83 99
mél : cfdt.069@dgfip.finances.gouv.fr



Création des SIP 3, 5, 6, 7, 8, 9, et Villefranche compte-rendu du CTPD du 5 Mai 2010

La direction a présenté les effectifs et l'organisation des futurs SIP installés au 1^{er} juillet 2010 à la Cité Administrative d'Etat de la Part Dieu (SIP 3, SIP 6, SIP 7, SIP 8 et SIP 9), à l'Hôtel des Finances Charité pour le SIP 5, et le 19 juillet 2010 pour le SIP de Villefranche.

Effectifs filière gestion publique dans les futurs SIP

N° de SIP	EFFECTIF	Emploi de caissier titulaire Affecté au SIP 3	Emploi de titulaire à l'accueil au SIP 3	Caissier suppléant (reste dans le SIP)	Effectif global Hors catégorie A
SIP 3	12	(-1)	(-1)		10 ETP
SIP 6	7		(-1)	(dont 1)	6 ETP
SIP 9	5			(dont 1)	5 ETP
SIP 5	5				5 ETP
SIP 7	9		(-1)	(dont 1)	8 ETP
SIP 8	9	(-1)	(-1)		7 ETP
SIP Villefranche	6				5 ETP avec un emploi pour l'accueil commun

La répartition des emplois a été notamment calculée par la direction en se basant sur le nombre total d'articles de rôles (IR/TH/TF), sur les taux de recouvrement et le nombre d'ATD en 2004 (avant la fusion de certaines trésoreries), le ratio entre nombre de bénéficiaires PPE et le nombre total d'article de l'IR 2007 ainsi que le nombre de comptes débiteurs au 01/01/2010.

La CFDT a dénoncé cette répartition d'emplois ne prenant pas en compte les suppressions d'emplois transversaux effectués avant les fusions des trésoreries de Lyon 7/8 et Lyon Part Dieu. En effet, lors de cette fusion, des emplois d'accueil, de caisse et de tenue de DDR3 avaient été supprimés, et ne sont pas réaffectés aujourd'hui lors de l'opération de partition actuelle.

Par ailleurs, si l'on tient compte de la même période que l'administration pour calibrer ces emplois, les trésoreries disposaient en 2004 (à la suite de l'ORE 2003) des emplois suivants, hors catégorie A :

- Trésorerie de Lyon 3 : 20 emplois
- Trésorerie de Lyon 6 : 9 emplois
- Trésorerie de Lyon 5/9 : 14 emplois
- Trésorerie de Lyon 7 : 12 emplois
- Trésorerie de Lyon 8 : 11 emplois
- Trésorerie de Villefranche héron : 10 emplois

Soit une perte sèche de -8 agents pour le SIP 3 ; - 2 agents pour le SIP 6 ; -4 agents pour la trésorerie de Lyon 5/9 ; -3 agents pour le SIP 7 ; -2 agents pour le SIP 8 et -4 agents pour le SIP Villefranche.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, et la CFDT estime que les conditions de travail des agents issus de la filière gestion publique dans les SIP vont encore se dégrader, au regard de sous dimensionnement en emplois. La CFDT a dénoncé la position dogmatique de suppression d'emplois à la DGFIP et l'absence d'une véritable politique prévisionnelle de l'emploi public intégrant la réalité de l'exercice des missions et des besoins croissants des services que nous devons aux usagers.

Par ailleurs, la CFDT a revendiqué pour les SIP, lorsque l'encadrement est issu d'une seule filière, le renforcement et l'affectation d'un adjoint inspecteur issu de l'autre filière. Le président du CTPD a répondu que dans ce cadre, l'affectation d'un adjoint issu de la filière fiscale serait effectuée pendant une période minimale d'un an.

La CFDT a rappelé également ses exigences en terme de maillage territorial et de réseau de proximité. Il est en effet essentiel que le réseau des postes comptables de la DGFIP et notamment ceux qui ont en charge l'accueil des particuliers soit le plus proche possible de l'utilisateur. La suppression des trésoreries de Lyon 7/8 et de Lyon 5/9 éloignera de nombreux usagers du service public.

La CFDT portera donc une attention particulière aux décisions nationales concernant la situation particulière des 4 CDI sans trésorerie de résidence (Lyon Est, Villeurbanne, Lyon Ouest et Lyon Sud) et les conséquences éventuelles sur les trésoreries de proximité que la CFDT ne souhaite pas voir éliminer de la carte.

Le Président du CTPD répond qu'à l'heure actuelle, la seule réflexion engagée porte sur le CDI de Villeurbanne, et qu'aucun projet n'est pour l'instant défini, ni à l'ordre du jour pour les autres CDI dits « orphelins ».

LES EQUIPES D'ACCUEIL

L'équipe d'accueil à la CAE Part Dieu (placée sous la direction du SIP 3) sera composée de 22 emplois:

- **dont 16 emplois filière gestion fiscale** (par prélèvement de 2 emplois sur les CDI 3, CDI 7 et CDI 8/Vénissieux, 1 emploi sur les CDI 6, 9, Lyon Ouest et Lyon Sud, 4 emplois sur le service relations publiques et deux emplois seront détachés du CDI de Villeurbanne) ;
- **de 6 emplois filière gestion publique** prélevés sur les actuelles trésoreries (voir tableau plus haut) dont quatre emplois de titulaires à l'accueil et deux emplois de caissiers titulaires. Les trois caissiers suppléants restent dans leur SIP (le 6, le 7 ou le 9) et seront appelés en tant que de besoin à la caisse. La CFDT a demandé qu'un outil soit élaboré afin que ces suppléances puissent être organisées en toute transparence et en fonction des effectifs de chacun des SIP concernés.

Cette équipe d'accueil sera néanmoins insuffisante en période de forte affluence, et comme aujourd'hui, des renforts seront demandés tant en gestion fiscale qu'en gestion publique aux SIP, sur la base d'un outil transparent, organisé de manière rationnelle en fonction des effectifs des différents SIP.

L'équipe d'accueil à l'**Hôtel des Finances** Charité (placée sous la direction du SIP Lyon presque-île) sera composée de 4 agents dont 3 issus de la filière fiscale (2 emplois prélevés sur les relations publiques et un emploi sur le CDI 5) ainsi qu'un agent issu de la filière gestion publique du SIP Lyon presque-île.

A Villefranche, l'équipe dédiée à l'accueil sera composée d'un agent filière gestion publique et de 3 emplois filière gestion fiscale (1 emploi C relation publique et deux emplois C issus du CDI/CDIF).

Le Président du CTPD a indiqué qu'il porterait jusqu'en centrale le dossier d'une indemnité particulière pour les personnels titulaires en charge de l'accueil, pour la reconnaissance de ce « métier ».

La CFDT revendique la reconnaissance des qualifications et des revalorisations indiciaires pour tous les personnels de la DGFIP.

Le temps passe, rien ne change

Union DGI, le journal de la CFDT Impôts titrait en mars 1976 :

19 centres des impôts à Lyon, dont 16 dans le même immeuble de la Part Dieu :
une contribution à la dégradation du service public.,



L'article mettait déjà en avant la concentration de nombreux services sur un seul site en ces termes :

Alors que dans le cadre de discours sur la qualité de la vie, les ministres affirment que l'on doit réduire la dimension des unités de travail pour les humaniser, que l'on doit rapprocher le fonctionnaire de l'utilisateur du service. A quoi assiste-t-on avec la mise en place de la part Dieu ?

A une concentration de fonctionnaires sans précédent.....

A un regroupement de tous les CDI et de toutes les recettes des communes périphériques..... ;

En 2010, rien n'a change. La même politique de centralisation continue, puisque 5 SIP sont créés sur la Part Dieu et que les deux dernières trésoreries urbaines de Lyon sont supprimées Lyon 7/8 et Lyon 5/9

Vous avez dit : Proximité!

L'accueil téléphonique (CAE ou HDF)

Après intervention de la CFDT notamment, la direction a accepté de modifier sa proposition de plage d'accueil téléphonique au public de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. **En conséquence, tous les services d'accueil téléphonique fonctionneront de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.**

L'organisation proposée repose sur une organisation par SIP avec un numéro unique par SIP, et derrière ce numéro, un serveur vocal interactif qui guidera le choix des usagers, selon la spécificité des métiers.

En raison des différences organisationnelles entre les deux filières, et de la taille des différents SIP, la direction laisse la possibilité à chaque chef de service d'organiser l'accueil selon les spécificités de son service (pôle téléphonique ou planning).

A Villefranche, l'accueil téléphonique fonctionnera selon les mêmes horaires que l'accueil physique soit de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h.

La CFDT est très largement intervenue pour demander à la direction qu'elle communique à tous les agents concernés par la création de ces SIP à l'issue de ce CTPD, leur affectation précise suite aux vœux qu'ils auront pu formuler, avec soit le numéro du SIP, soit l'affectation à la caisse ou dans l'équipe d'accueil. La direction s'y est engagée.

La CFDT a demandé à la direction les modalités pratiques retenues pour les déménagements des trésoreries : est-ce que les postes seront fermés au public pendant les opérations de déménagement et de mise en carton ? De quelle manière les usagers et les partenaires de l'ex-DGCP vont être informés de la fermeture des trésoreries et de leur nouvelle localisation ? La direction répond que les dispositions sont en cours sur le sujet.

La CFDT a également demandé communication du protocole mis en place à l'accueil ainsi que les protocoles concernant la gestion des restes à recouvrer et le rapport de l'étude ergonomique qui a été menée sur le plateau d'accueil de la CAE de la Part Dieu.

La CFDT a voté contre la création des SIP, en raison du sous-dimensionnement des effectifs dans les nouvelles structures créées, qui vont dégrader les conditions de vie au travail des personnels, ainsi que le service rendu à l'utilisateur. L'augmentation prévisible des phénomènes de stress qui touchent déjà les agents de cette direction constitue une grande source d'inquiétude pour l'avenir.

QUESTIONS DIVERSES

Les déménagements des postes de Saint-Priest et de la Paierie Régionale sont programmés en fin d'année. En réponse à la demande de la CFDT, la direction accepte la tenue d'une réunion sur la problématique des locaux archives de la rue François Dauphin.

**Avec la *C.F.D.T*, pour être mieux informé et soutenu,
*J'ADHÈRE***

Bulletin à renvoyer à : section CFDT DGFIP Rhône, Trésorerie Générale du Rhône

Nom.....Prénom.....Poste/Service.....

Grade.....Indice.....

Souhaite adhérer à la CFDT

A, le.....2010